

INONDATIONS

Les digues de Barsac et Preignac seront maintenues

Alors que la CdC Sud-Gironde a décidé d'abandonner la digue Preignac-Toulenne, les élus de Convergence Garonne ont voté pour sa reconnaissance. Les travaux à réaliser restent à définir

Jérôme Jamet
j.jamet@sudouest.fr

Volte-face à la communauté de communes Convergence Garonne. Mercredi 31 mai, les élus ont finalement voté à une écrasante majorité le maintien des digues qui protègent les communes de Barsac et Preignac contre les crues de la Garonne.

Une décision prise alors que les élus s'étaient prononcés en amont pour l'abandon de ces ouvrages. Ils avaient estimé que le coût de leur entretien (plusieurs millions d'euros) était trop élevé par rapport aux enjeux des biens à protéger. Ce vote pour le maintien des digues est à contre-courant de celui des élus de la CdC du Sud Gironde. Ces derniers ont récemment décidé d'abandonner le casier Toulenne-Preignac, système d'endiguement que les deux collectivités se partagent (lire ci-dessous).

Pourquoi ce revirement ? Les conseillers communautaires de Convergence Garonne avaient d'abord envisagé d'abandonner les digues Preignac-Toulenne. Avec cependant la volonté d'aménager l'ouvrage pour protéger la pompe de relevage de la station d'épuration située derrière la digue de Preignac ainsi que la canalisation.

Mais la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine (Dreal) a douché ce projet. L'État a prévenu il y a quelques jours qu'en cas d'abandon d'une digue, l'ouvrage devra être ouvert afin de laisser les crues de la Garonne se répandre naturellement.

« Ouvrir des brèches »

« Les services de l'État nous ont dit que nous serons obligés



La RD113 inondée en 2021 après la rupture de la digue Toulenne-Preignac. Sans digue, cette route se retrouverait sous l'eau presque tous les hivers. ARCHIVES JÉRÔME JAMET

d'ouvrir des brèches dans notre digue », a expliqué la Landiranaise Valérie Méneret, vice-présidente en charge de la Ges-

« Sans digue, il y a un mètre d'eau autour de la station d'épuration tous les deux ans »

tion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). « Cela remet en cause notre engagement de créer un système de protection individuel pour la pompe de relevage et la canalisation. »

« Sans digue, il y a un mètre d'eau autour de la station d'épuration tous les deux ans, c'est un fait », a appuyé le

maire de Preignac. Thomas Filliatre milite depuis des mois pour le maintien des ouvrages qui protègent aussi quelques maisons, une station de traitement des effluents viticoles, la route départementale 113, le stade... « Toute la commune est inondable jusqu'à la voie de chemin de fer », a-t-il plaidé avant de voir avec soulagement ses collègues voter pour la reconnaissance de la digue.

En cohérence, le Conseil communautaire a aussi voté pour la reconnaissance de la digue Barsac-Preignac. L'ouvrage longe le Ciron et protège des crues de la Garonne qui remontent par cet affluent.

Travaux trop chers

En revanche, le système d'endiguement Loupiac, Sainte-

Croix-du-Mont, Verdélais, sur la rive d'en face, a été abandonné au regard de son mauvais état actuel et des faibles enjeux de protection des biens. Sa remise en état a été évaluée à 1,6 million d'euros. « Je trouve dommage que l'on balaie cette digue d'un revers de la main », a déploré le maire de Sainte-Croix-du-Mont. Michel Latapy aurait souhaité pouvoir maintenir la situation en l'état, avec « un simple faucardage » pour l'entretien.

« Cette solution n'existe pas. Soit on reconnaît les digues et on fait les travaux car on engage notre responsabilité. Soit on les abandonne et doit les ébrécher », a rappelé Valérie Méneret. Quant à la digue Barsac-Cérons, elle avait déjà été reconnue par la CdC en 2019.

Comment assurer l'avenir de l'ouvrage de protection ?

Les élus de Convergence-Garonne vont devoir étudier une solution pour couper en deux le casier Preignac-Toulenne

À cheval sur les CdC Convergence Garonne et Sud-Gironde, la digue Preignac-Toulenne a été reconnue par la première et abandonnée par la seconde. Dans ces conditions, les élus de Convergence Garonne vont devoir étudier une solution pour couper en deux ce casier qui ne protégera plus que Preignac. La route surélevée qui mène au site de l'Inra depuis la RD 113 pourrait faire office de nouvelle digue. « Cela va coûter beaucoup d'argent », a prévenu Valérie Méneret.

Au passage, l'élue a décoché une flèche contre les voisins de la CdC Sud-Gironde. « Leur choix a été de faire un seul vote

pour l'ensemble des casiers. C'était une tactique politique. Je trouve plus honnête de faire voter système d'endiguement par système d'endiguement. » Le vote avait eu lieu à bulletins secrets afin de ne pas personnaliser le manque de solidarité des élus avec les habitants des communes inondables.

Du côté de la CdC Sud-Gironde, ce revirement de situation sur le casier Preignac-Toulenne pourrait faire « évoluer la réflexion », confie David Lartigau, en charge de la Gemapi. « Nous allons nous reposer la question de sa reconnaissance. » Le maire de Toulenne Christian Daire, qui avait été of-



En février 2021, la crue de la Garonne avait ouvert en deux la digue Preignac-Toulenne. ARCHIVES « SO »

fensif pour défendre sa digue, n'a pas souhaité réagir afin de ne pas « mettre d'huile sur le

feu ». Un nouveau rebondissement n'est pas impossible. J. J.